



BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION A CHARGE DU VENDEUR*

PRIX DE VENTE	TTC
Local annexe vendu séparément (emplacement parking, box, cave)	5.000,00 €
Jusqu'à 99.999 €	8.000,00 €
de 100.000 € à 199.999 €	8 %
de 200.000 € à 299.999 €	7 %
de 300.000 € à 399.999 €	6 %
de 400.000 € à 999.999 €	5 %
Au-dessus de 1.000.000 €	4 %

- Les honoraires de transaction sont à la charge du vendeur.
Situations particulières : succession, partage de patrimoine,...
- Tarif applicable à partir du 1^{er} Janvier 2024
- TVA au taux de 20% incluse

* Honoraires à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les conditions du mandat



Beauharnais

15 rue de Maurepas
92500 RUEIL-MALMAISON
Tél : 01 47 10 00 21

BAREME HONORAIRES LOCATION et GESTION Habitation Non Meublée⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾ Zone très Tendue- Année de référence 2014 Loi Alur



Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires :

- . de visite, de constitution du dossier : du locataire et de rédaction du bail : 12,10 € TTC le m²
- . de réalisation de l'état des lieux : 3,03 € TTC le m²

Honoraires à la charge du locataire :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail (1)	12,10 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux (1)	3,03 € / m ² TTC

Honoraires à la charge du bailleur : Un mois de loyer charges comprises dont décomposition :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail (1)	12,10 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux (1)	3,03 € / m ² TTC
Honoraires d'entremise et de négociation	Le complément pour un coût total TTC d'un mois de loyer charges comprises

(1)Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre le locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Honoraires de gestion :

Formule Simple	7.2 %TTC des loyers encaissés
Formule avec GLI	9.45 % TTC des loyers encaissés

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

En cas de délégation de mandat, le barème de l'agence mandante s'applique.

HONORAIRES LOCATION PARKING ET VACATION HORAIRE	TTC (À la charge de chaque partie)	HT (À la charge de chaque partie)
Location parking (honoraires forfaitaires à la charge de chaque partie)	200.00 €	166.67 €
Rédaction d'un avenant (à la charge exclusive du demandeur)	400.00 €	333.33 €
Vacation horaire (honoraires à la charge de la partie concernée)	Voir prestations particulières *	

HONORAIRES LOCATION LOCAUX COMMERCIAUX, PROFESSIONNELS ou MIXTES

Honoraires de location. . du loyer charges comprises hors taxes de la première période triennale pour les baux 3/6/9/12 ans, . de la période de location pour les baux précaires, . de la première période de location pour les baux professionnels.	16 % TTC	13.33 % HT
Rédaction d'actes à la charge du locataire (Sauf conditions particulières du mandat)	2 mois TTC de loyer charges comprises	1.67 mois HT de loyer charges comprises
Pas de porte, droit au bail, vente de murs commerciaux ou bureaux, etc.		14% TTC 11.67% HT
Vacation horaire (honoraires à la charge de la partie concernée)		Voir prestations particulières *

* prestations particulières sur barème Transaction

Tarifs HT 01/01/2026 (TVA : 20.00 %)

